

Avril 2011



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольствен
ная и
сельскохозяйств
енная
организация
Объединенных

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Agricultura y la
Alimentación

CONFÉRENCE

Trente-septième session

Rome, 25 juin-2 juillet 2011

Traités multilatéraux dont le Directeur général est dépositaire

1. Pour consulter les dernières informations sur les traités multilatéraux dont le Directeur général est dépositaire, veuillez consulter la page sur les traités du site internet du Bureau des affaires juridiques et de l'éthique, à l'adresse: <http://www.fao.org/Legal/treaties/treaty-f.htm>.
2. Les amendements aux articles II, III, IV et XIV de l'Accord sur la protection des végétaux pour la région de l'Asie et du Pacifique, adoptés par le Conseil de la FAO à sa quatre-vingt quatrième session en novembre 1983 et introduisant des contributions obligatoires, sont entrés en vigueur le 4 septembre 2009 à l'égard des États contractants qui ont accepté ces amendements (<http://www.fao.org/Legal/treaties/006s-f.htm>).
3. L'Accord relatif à la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase, approuvé par le Conseil de la FAO à sa cent trente-septième session en octobre 2009, est entré en vigueur le 3 décembre 2010 (<http://www.fao.org/Legal/treaties/036s-f.htm>).

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org

F